

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'envoi : 6 février 2024

Date d'affichage : 6 février 2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 4-2024

Du 12 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire.

**Présents** : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, MATHON Sébastien, LIOUTIER Pascale, JABRY Alain, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BENOIT Nadine, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, ROURE Christine, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration** : 3 – MOURARET Sophie à ROUX Philippe, MAZON Elisabeth à PERRIER Bernadette, VACHERESSE Marc à CORTIAL Patrick.

**Secrétaire de séance** : GIMON Jean-Paul.

### **OBJET : Renforcement du système de vidéoprotection – Demandes de subventions**

Le Maire rappelle que la commune de Saint-Etienne-de-Fontbellon dispose d'un système de vidéoprotection composé de 18 caméras.

Le Maire rappelle la délibération n° 20-2023 du 11 avril 2023 relative à la mise en place de 3 caméras de supplémentaires et sollicitant l'aide de l'Etat dans le cadre du FIPD 2023 (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Notre dossier n'a pas été retenu au titre du FIPD 2023 et n'a pas encore fait l'objet d'une décision des services de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le montant de cette opération est estimé à la somme de 20 912.41 € H. T. (25 094.89 € T. T. C.).

Pour rappel, ces caméras doivent être installées : route du Vieux Stade (à proximité du City-Park), route d'Alès et route de la Chapelette.

L'appel à projets relatif au FIPD 2024 a été publié ; il convient aujourd'hui de délibérer pour demander le concours des services de l'Etat dans le cadre du FIPD 2024 et de maintenir le dossier déposé auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

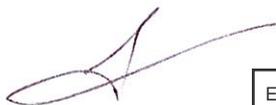
Travaux renforcement système de vidéoprotection (H. T.) .....	20 912.41 €
Subvention FIPD (40 %) .....	8 364.96 €
Subvention Région (40 %).....	8 364.96 €
Autofinancement communal H. T (20 %). .....	4 182.49 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en place de 3 caméras de vidéoprotection supplémentaires,
- Adopte le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite l'aide de l'Etat au taux de 40 % dans le cadre du FIPD 2024,
- Maintien le dossier présenté à la Région Auvergne Rhône-Alpes au taux de 40 %,
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

**Le Secrétaire de Séance,**  
**Jean-Paul GIMON**



Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

ID : 007-210702312-20240212-2024\_02\_12\_4-DE



**Le Maire,**  
**Philippe ROUX**